Les prevots du College de Chirurgie presents
protestent Contre toutes appositions de scellés
faites sur les armoires garnissants la
Bibliotheque et le Cabinet d'histoire Naturelle
du College et toutes descriptions et inventaires,
qu'on en auroit fait ou voudroit faire
et a ce qu'il ne soit distrait des dittes armoires et
Cabinets. Ni delivrés aucuns livres, papiers,
et instruments, ~~[illegible]~~ ou effets quelconques
qui les garnissent; sous la Reserve de tous
droits et actions apartenants au dit
College ~~Nous en referant au surplus.~~ a
~~l'avis de son Conseil Legalement institué.~~ —

~~Les prevots du College de Chirurgie~~
jusqua ceque Notre Conseil Legalement institué
Nous ait eclairé sur le parti que Nous avons
a prendre.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ARC 9 d.9 n°44